

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

3 - DELIMITATION ET SECTEURS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2022

Echelle : 1 / 2500 (1 cm = 25 m)



Xavier DERBANNE - Architecte du Patrimoine

Samuel CRAQUELIN - Architecte - paysagiste

- Secteur A (Centre ancien)
- Espace public de fort intérêt patrimonial
- Secteur B (Périphérie urbaine)
- Secteur C (Espaces naturels)
- Espace naturel de fort intérêt patrimonial
- Cavée à préserver
- Sente, ruelle à préserver

Edifice protégé au titre des Monuments historiques et son périmètre de protection

